

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Règlement de l'opération « Chantier Jeunes »

NOM :

PRENOM :

1) Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précis au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

2) Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité se déroule pendant les vacances scolaires.
- Les missions se déroulent de 7h30 à 11h30 et/ou de 13h30 à 15h30.
- La durée de la mission est comprise entre 1 et 3 jours.

3) Concernant la réalisation des chantiers :

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés. Pour les chantiers techniques, je me présenterai obligatoirement avec des chaussures fermées.
- L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier.

4) Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à effectuer correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je suis poli avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations auprès desquelles je travaille ainsi que les autres participants du chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel l'issue du chantier.
- Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

5) Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « chantier jeunes ».

« J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées. »

Fait à Crottet, en deux exemplaires, le /..... /.....

Signature du participant, précédée de la mention « Lu et approuvé »